

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 28 mai 2015

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte 16

DÉCISION N° 201502/DEF/CEMAA
portant abrogation de textes.

Du 20 mars 2015

DÉCISION N° 201502/DEF/CEMAA portant abrogation de textes.

Du 20 mars 2015

NOR D E F L 1 5 5 0 7 9 0 S

Textes abrogés :

- Directives n° 258/DPMAA/BEG du 6 avril 1978 (N.i. BO ; BOEM 722.1.1).
- Directive n° 522/DEF/EMAA/BORH/MOB du 7 mars 1994 (BOC, p. 1249 ; BOEM 333.1.2.4).
- Directive n° 643/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DANS/DNA du 1er février 2010 (BOC N° 12 du 29 mars 2010, texte 21 ; BOEM 332.1.3).
- Décision n° 782-MA/SGA du 12 janvier 1966 (BOC/A, p. 12 ; BOEM 114.3.2.1).
- Décision du 5 janvier 1999 (BOC, p. 1441).
- Décision n° 1442/DEF/CEMAA/CAB/DP du 14 mars 2003 (BOC, p. 2782 ; BOEM 114.2.2, 685.1.2.1).
- Note n° 533/DEF/EMAA/1/MOB du 22 avril 1977 (Mentionnée BOC, 1979, p. 2112 ; BOEM 333.1.1.2).
- Note n° 393/DEF/EMAA/BOMIS/OM du 9 juillet 1979 (N.i. BOC ; BOEM 722.3.2).
- Feuille de renseignements n° 510/EMAA/LEG du 17 septembre 1974 (BOC, 1975, p. 614 ; BOEM 332.2.3).
- Feuille de renseignements n° 56/DEF/EMAA/LEG du 5 février 1975 (BOC, p. 615 ; BOEM 332.2.3).
- Feuille de renseignements n° 461/DEF/EMAA/LEG du 8 octobre 1975 (BOC, p. 4030 ; BOEM 332.2.3).
- Feuille de renseignements n° 152/DEF/EMAA/LEG du 4 avril 1977 (BOC, p. 1403 ; BOEM 331.1.2.1, 722.1.1) modifié.

Référence de publication : BOC n° 24 du 28 mai 2015, texte 16.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- directives n° 258/DPMAA/BEG du 6 avril 1978 relatives aux améliorations des conditions de mobilité des militaires ;
- directive n° 522/DEF/EMAA/BORH/MOB du 7 mars 1994 pour la sélection et le recrutement de la réserve sélectionnée ;
- directive n° 643/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DANS/DNA du 1er février 2010 relative à l'intégration de la notation des majors dans la notation des sous-officiers ;
- décision n° 782-MA/SGA du 12 janvier 1966 portant autorisation de création de sections « organisation, méthodes et d'automatisation » dans certaines directions de l'armée de l'air ;
- décision du 5 janvier 1999 portant création du centre zonal de gestion du réseau SOCRATE implanté à Brétigny en organisme à vocation interarmées ;
- décision n° 1442/DEF/CEMAA/CAB/DP du 14 mars 2003 relative au parrainage d'une unité de l'armée de l'air ;

- note n° 533/DEF/EMAA/1/MOB du 22 avril 1977 relative au choix des officiers de réserve adjoint base (ORAB) ;
- note n° 393/DEF/EMAA/BOMIS/OM du 9 juillet 1979 relative au contrôle de l'information statistique communiquée à l'extérieur de l'armée de l'air ;
- feuille de renseignements n° 510/EMAA/LEG du 17 septembre 1974 relative à la radiation de la liste du personnel navigant de l'armée de l'air ;
- feuille de renseignements n° 56/DEF/EMAA/LEG du 5 février 1975 relative à la radiation de la liste du personnel navigant de l'armée de l'air ;
- feuille de renseignements n° 461/DEF/EMAA/LEG du 8 octobre 1975 relative au congé du personnel navigant des officiers féminins navigants de l'armée de l'air ;
- feuille de renseignements n° 152/DEF/EMAA/LEG du 4 avril 1977 modifiée, relative au fonctionnement et à la compétence des conseils de base.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'air,*

Denis MERCIER.